

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 16 juillet 2020

Délibération n°20200716\_03

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 69

Pouvoir : 1

Suppléants : -

= VOTANTS : 70

**Objet : ELECTION DE VICES-PRESIDENT(E)S**

Le jeudi 16 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Polyvalente de MANSLE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – CAILLAUD Nadia – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Anick – AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – DUGOIS Dominique – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann – LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie – BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – LASBUGUES Elisabeth - CAMY Bruno – ROUMAGNE Magalie – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MAHÉ Jacques: pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc.

Absents non excusés :Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : ELECTION DE VICES-PRESIDENT(E)S**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-président(e)s annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat des scrutins ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-président(e)s doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

**DECIDE**

De proclamer Laurent DANEDE, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Franck BONNET, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Philippe BOIREAUD, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Jean-Marc DE LUSTRAC, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Renaud COMBAUD, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Christine SOURY, conseillère communautaire, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer Nadia CAILLAUD, conseillère communautaire, élue 7<sup>ème</sup> vice-président et la déclare installée.

De proclamer Eric BOUCHET, conseiller communautaire, élu 8<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Didier CHAMPAMOUX, conseiller communautaire, élu 9<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Christian CROIZARD**

